

**ENTENTE DE COLLABORATION CONCERNANT LE
DÉVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES
SUR LES TECHNOLOGIES DE L'EAU**

Convenue entre:

Le Centre des technologies de l'eau

et

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec



Adoption par le ROBVQ: 14 décembre 2018

Adoption par le CTE: 14 décembre 2018

Préambule

ATTENDU QUE le Regroupement des organismes de bassins versants (ROBVQ) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de rassembler les Organismes de bassins versants (OBV) du Québec afin de favoriser la gouvernance de l'eau dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU QUE les OBV ont pour mission, en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés ;

ATTENDU QUE le Centre des technologies de l'eau (CTE) a pour mandat de réaliser des activités de recherche appliquée, d'aide technique et de diffusion de l'information aux entreprises et aux institutions publiques afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation et de développement de nouvelles applications technologiques en complémentarité et en partenariat avec d'autres intervenants oeuvrant dans son domaine;

ATTENDU QUE le CTE est reconnu par le gouvernement du Québec comme un centre collégial de transfert de technologie (CCTT), rattaché au Cégep de Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le ROBVQ est reconnu par le gouvernement du Québec comme partenaire privilégié pour la mise en oeuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

ATTENDU QUE le CTE développe des connaissances appliquées sur les technologies de l'eau, notamment en matière d'assainissement individuel et décentralisé et d'infrastructures naturelles de gestion durable des eaux pluviales;

ATTENDU que le ROBVQ contribue au développement des connaissances québécoises en gestion durable des eaux pluviales, notamment par le développement d'outils d'autodiagnostic et de formation destinés au secteur municipal;

ATTENDU QUE la majorité des OBV du Québec identifient la pollution issue des installations septiques comme la cause d'au moins une des problématiques de leur plan directeur de l'eau;

ATTENDU QUE la planification stratégique 2018-2023 du ROBVQ prévoit un objectif visant à entretenir des collaborations actives avec les grands réseaux de recherche en gestion de l'eau;

ATTENDU QUE les OBV du Québec sont des intervenants présents partout au Québec méridional et disposant de connaissances appliquées du territoire et des réseaux d'acteurs de l'eau de leur zone de gestion intégrée de l'eau respective;

ATTENDU QUE le CTE souhaite collaborer avec des organisations régionales pour la réalisation de projets pilotes ou expérimentations et validations de technologies de l'eau;

ATTENDU QU' il y a un intérêt partagé à travailler en collaboration dans le but de faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les technologies de l'eau, notamment en matière d'assainissement décentralisé et de gestion des eaux pluviales;

En conséquence, les parties conviennent ce qui suit, dans la mesure de leurs capacités financières et de leurs ressources humaines :

Le CTE s'engage à:

- 1) Accompagner au besoin le ROBVQ et les OBV dans le développement d'outils ou de positions concernant l'assainissement décentralisé, la gestion durable des eaux pluviales ou toute autre technologie de l'eau suscitant un intérêt partagé des deux organisations;
- 2) Faire appel à l'expertise et aux connaissances des OBV pour le développement de projets pilotes ou expérimentations et validations de technologies de l'eau sur le territoire du Québec méridional;
- 3) Assurer le transfert de ses résultats de recherche vers les OBV du Québec lorsque possible et pertinent;
- 4) Promouvoir les outils et événements du ROBVQ dans ses outils de communication.

Le ROBVQ s'engage à:

- 1) Faire la promotion, auprès des OBV, des outils et projets développés et réalisés par le CTE;
- 2) Faire appel à l'expertise du CTE pour le développement de ses outils ou positions concernant l'assainissement décentralisé, la gestion durable des eaux pluviales ou toute autre technologie de l'eau suscitant un intérêt partagé des deux organisations;
- 3) Appuyer le CTE dans sa recherche de lieux et de partenaires pour la réalisation de projets pilotes et expérimentations et validations de technologies de l'eau sur le territoire du Québec méridional couvert par les OBV du Québec;
- 5) Promouvoir les outils et événements du CTE dans ses outils de communication.

De plus, le ROBVQ et le CTE s'engagent de pair à :

- 1) Promouvoir ensemble ou de façon concertée, les technologies de l'eau présentant un résultat démontré pour l'amélioration de la santé des socioécosystèmes aquatiques québécois;
- 2) Travailler de concert pour offrir aux OBV certaines formations sur les technologies de l'eau, notamment en matière d'assainissement décentralisé et de gestion durable des eaux pluviales;

La présente entente n'a pas de durée précise, mais l'une ou l'autre des parties peut signifier à l'autre qu'elle y met fin par simple avis écrit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :

Pour le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec :

Antoine Verville
Directeur général
2 mai 2019

Pour le Centre des technologies de l'eau:

Édith Laflamme
Directrice
Date